

Département
du
Pas-de-Calais

COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

Arrondissement
d'Arras

Canton
de Dainville

Séance
Du
29 juin 2020

N° 20200629F1€

OBJET

Tarifs
ECOLE de MUSIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 18 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Éric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Joël WOZNIAK, Nadine HERY, Betty LAURENT, Marie-Hélène BASTIEN, Josiane DUFRESNE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, René VANDERBERGHE, Valérie ZAPLATA, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Céline ZUBORA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Philippe FANIEN qui donne procuration à Carole ROUX, Dominique DETOEUF qui donne procuration à William LEMAIRE, Edith LAFLUTTE qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants, pour la rentrée scolaire 2020 :

Musique	Catherinois	Extérieurs
INSCRIPTION ou RÉINSCRIPTION	60 €/an	85 €/an
SUR 9 MOIS (3 trimestres)		
Eveil musical	5 €/mois	18 €/mois
Formation musicale et instrument	43 €/mois 48 €/mois	61 €/mois 69 €/mois
Formation musicale et Instrument Spécial (piano et guitare)		
Formation musicale (seule)	21 €/mois	25 €/mois
Formation instrumentale (seule)	25 €/mois	37 €/mois
(uniquement niveau confirmé)		
Formation instrument spécial (guitare et piano) (seule)	30 €/mois	45 €/mois
Adultes : instrument (+ de 18 ans si pas d'attestation de scolarité)	38 €/mois	63 €/mois
Réduction participants aux ensembles (80% présences mini)	Gratuité dernier trimestre	néant
Ensemble	gratuit	gratuit
Location d'instrument/9 mois (saxo, flûte, clarinette)	9€	10€

Pour le 2^{ème} instrument étudié = on ajoute le coût de la formation instrumentale seule

Tout trimestre scolaire commencé est dû.

Tarif dégressif maintenu = - 15% sur enfant supplémentaire

Le paiement par prélèvement sera proposé en plus du règlement sur facture et Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de ces modes de paiement.

Une réflexion globale sur la politique culturelle de la commune sera travaillée en commission au cours de l'année.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Pour expédition conforme



Alain VAN GHELDER,
Maire de Sainte-Catherine.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

- 8 JUL. 2020

ARRIVÉE

Rendu exécutoire
compte tenu de la publication le 8/7/2020
et de l'envoi en
Préfecture le 8/7/2020

